

- EVOLUTION DE LA LOI D'AMNISTIE DE 1946 A 1954 -

http://www.legifrance.gouv.fr/affichSarde.do;jsessionid=C5C8406FA8D164849DF6E394178924F5.tpdjo08v_2?reprise=true&fastReqId=246548746&idSarde=SARDOBJT000007105148&page=4

Instruction du 14 décembre 1954 relative à l'application de la **loi d'amnistie n° 53-681 du 6 août 1953** aux personnels militaires des armées de terre, de mer et de l'air

JO 22-12-1954 p. [11992-11996](#)

Rectif. : JO 03-01-1955 p. [136](#)

Circulaire du 12 juin 1954 relative à l'application aux agents des services publics de la **loi n° 53-681 du 6 août 1953** portant amnistie

JO 16-06-1954 p. [5651-5653](#)

LOI n° 53-681 du 6 août 1953 portant amnistie

JO 07-08-1953 p. [6942-6946](#)

Rectif. : JO 09-08-1953 p. [7006](#)

Rectif. : JO 29-10-1953 p. [9710](#)

(Art. 1er à 12 : *Amnistie des faits de collaboration - Abrogation du 3e alinéa de l'art. 15 de la loi n° 51-18 du 5 janvier 1951*

art. 13 à 18 : *Amnistie des faits d'épuration*

art. 19 : *Amnistie des inéligibilités résultant de l'art. 8 de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France et de la loi n° 46-2174 du 4 octobre 1946 relative à l'inéligibilité pour indignité nationale*

art. 20 et 21 : *Amnistie de faits liés à la Résistance - Remplacement des art. 30 et 31 de la loi n° 51-18 du 5 janvier 1951*

art. 22 à 27 : *Amnistie de faits commis au cours et à l'occasion de conflits collectifs du travail et de manifestations sur la voie publique*

art. 28 à 35 : *Amnistie de droit commun - Modification de l'art. 5 de la loi n° 46-729 du 16 avril 1946*

art. 36 à 47 : *Conditions générales d'application de l'amnistie*)

LOI n° 53-112 du 20 février 1953 portant amnistie en faveur des Français incorporés de force dans les formations militaires ennemies

JO 21-02-1953 p. [1747](#)

Circulaire n° 3-1 B/6 du 10 janvier 1952 relative aux droits à pension des agents de l'Etat bénéficiaires de la **loi n° 51-18 du 5 janvier 1951** portant amnistie et du règlement d'administration publique n° 51-1430 du 13 décembre 1951 pris en application de l'article 17 de ladite loi

JO 11-01-1952 p. [460-461](#)

Rectif. : JO 15-01-1952 p. [621](#)

Décret n° 51-1430 du 13 décembre 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 17 de la **loi d'amnistie n° 51-18 du 5 janvier 1951** relatif aux droits à pension

JO 14-12-1951 p. [12288](#)

Rectif. : JO 21-12-1951 p. [12642](#)

Instruction interministérielle sur l'application de l'article 15 de la **loi n° 51-18 du 5 janvier 1951** portant amnistie

JO 03-06-1951 p. [5854](#)

(Conditions de réintégration dans l'ordre de la Légion d'honneur ou dans le droit au port de la médaille militaire)

Décret n° 51-63 du 19 janvier 1951 modifiant l'article 4 du décret n° 47-1807 du 12 septembre 1947 modifié, déterminant les justifications à produire pour obtenir le bénéfice des dispositions des articles 10 et 11 de la **loi n° 47-1504 du 16 août 1947**, portant amnistie

JO 21-01-1951 p. [764](#)

(Remplacement du 1er alinéa)

LOI n° 51-18 du 5 janvier 1951 portant amnistie, instituant un régime de libération anticipée, limitant les effets de la dégradation nationale et réprimant les activités antinationales

JO 06-01-1951 p. [260-262](#)

(Art. 1er à 5 : Amnistie de droit de certaines infractions

art. 6 à 13 : Amnistie par mesure individuelle

art. 14 à 19 : Effets de l'amnistie

art. 20 et 21 : Libération anticipée de certains détenus

art. 23 à 26 : Limitation des effets de la dégradation nationale non amnistiée

art. 30 à 33 : Amnistie de certains faits liés à la Résistance

art. 34 et 35 : Prorogation de trois à cinq ans du délai prévu aux art. 12, 15 (paragraphe b), 16 et 17 de la loi n° 47-1504 du 16 août 1947

art. 36 : Champ d'application)

LOI n° 49-1110 du 2 août 1949 tendant à rouvrir certains délais prévus par la loi n° 47-1504 du 16 août 1947 portant amnistie

JO 09-08-1949 p. [7839](#)

(Prorogation d'un an à trois ans du délai prévu à l'art. 18 de la loi n° 47-1504 du 16 août 1947)

LOI n° 49-177 du 9 février 1949 accordant le bénéfice de l'amnistie à certains mineurs de moins de 21 ans poursuivis ou condamnés pour faits de collaboration

JO 10-02-1949 p. [1498](#)

LOI n° 48-1184 du 22 juillet 1948 tendant à compléter l'article 12 de la loi n° 47-1504 du 16 août 1947 portant amnistie

JO 25-07-1948 p. [7268](#)

(Ajout de la Légion d'honneur pour faits de guerre à la liste des décorations dont les titulaires peuvent bénéficier de l'amnistie)

Décret n° 48-131 du 23 janvier 1948 modifiant les articles 2, 3, 4 et 6 du décret n° 47-1807 du 12 septembre 1947 déterminant les justifications à produire pour obtenir le bénéfice des dispositions des articles 10 et 11 de la loi n° 47-1504 du 16 août 1947 portant amnistie

JO 27-01-1948 p. [832](#)

(Remplacement des art. 3 et 4, du 2° de l'art. 2 et du 4e alinéa de l'art. 6)

Décret n° 47-1807 du 12 septembre 1947 déterminant les justifications à produire pour obtenir le bénéfice des dispositions des articles 10 et 11 de la loi n° 47-1504 du 16 août 1947 portant amnistie

JO 13-09-1947 p. [9153-9154](#)

Circulaire du 23 août 1947 relative à l'application de la loi du 16 août 1947 portant amnistie

JO 26-08-1947 p. [8445-8447](#)

Rectif. : JO 11-09-1947 p. [9093](#)

Rectif. : JO 05-03-1948 p. [2295](#)

(Circulaire d'application générale de la loi n° 47-1504 du 16 août 1947)

LOI n° 47-1504 du 16 août 1947 portant amnistie

JO 17-08-1947 p. [8055-8059](#)

(Infractions commises avant le 16 janvier 1947 [ou le 10 juin 1947 pour l'Algérie])

Art. 1er à 9 : Amnistie accordée pour certaines infractions

art. 10 à 20 : Amnistie accordée en faveur de certaines catégories de délinquants

art. 21 à 24 : Dispositions spéciales aux mineurs

art. 25 à 39 : Effets et conditions d'application de l'amnistie)

LOI n° 47-898 du 23 mai 1947 interprétant l'article 16 de la loi n° 46-729 du 16 avril 1946 portant amnistie

JO 25-05-1947 p. [4798-4799](#)

(Dispositions applicables aux faits de collaboration)

Décret n° 46-2438 du 6 novembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 10 et 11 de la **loi n° 46-729 du 16 avril 1946** portant amnistie

JO 07-11-1946 p. [9421-9423](#)

(Conditions de l'amnistie des sanctions disciplinaires prises à l'encontre des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités publiques et des services concédés ou assimilés)

Décret n° 46-2437 du 6 novembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 9 et 11 de la **loi n° 46-729 du 16 avril 1946** portant amnistie

JO 07-11-1946 p. [9420-9421](#)

(Conditions de l'amnistie des sanctions disciplinaires prises à l'encontre des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités publiques et des services concédés ou assimilés)

LOI n° 46-729 du 16 avril 1946 portant amnistie

JO 17-04-1946 p. [3222-3224](#)

Rectif. : JO 19-04-1946 p. [3288](#)

Rectif. : JO 10-07-1946 p. [6162](#)

(Art. 1er à 8 : Amnistie de droit commun - Infractions commises avant le 8 mai 1945

art. 9 à 11 : Amnistie des sanctions disciplinaires à l'encontre des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités publiques et des services concédés ou assimilés - Infractions commises avant le 8 mai 1945

art. 12 à 15 : Amnistie d'infractions à caractère militaire commises avant le 1er janvier 1946

art. 16 : Exclusion du champ de l'amnistie des faits de collaboration tels que définis par l'ordonnance du 28 novembre 1944 relative à la répression des faits de collaboration

art. 17 et 18 : Effets de l'amnistie

art. 19 : Applicabilité de la présente loi dans les départements et territoires d'outre-mer)